

FORMATION EN « CONSTELLATION »

Compte rendu de la délégation du SNUDI FO au Ministère
Propositions concrètes du SNUDI FO 13

NON aux formations constellation !

Une classe
PRESQUE
parfaite

Et puis quoi
encore !!!

Vous êtes nombreux à nous alerter sur les obligations qui vous sont faites, par vos équipes de circonscription, d'intégrer une formation constellation de près de 30h, (10 demi-journées) en dehors et pendant la classe.

Est-ce vraiment obligatoire ?

Comment faire pour refuser ?

Le SNUDI FO 13 vous apporte des premières réponses...

Compte rendu de la délégation FO au Ministère



Le SNUDI-FO a été reçu en audience par le cabinet du ministre Blanquer jeudi 8 octobre au sujet de la formation par « constellations ».

Le SNUDI-FO y a porté les revendications et notamment sa demande d'abandon du dispositif.

En effet, les collègues veulent le retour au libre choix de leur formation et ne souhaitent ni visiter ni être visités par leurs collègues.

Les formations se mettent en place de façon disparate dans les départements et dans les circonscriptions : ici on demande aux directeurs déchargés de prendre en charge la classe pendant l'analyse de pratique, là c'est la journée de solidarité qui est incluse dans le dispositif. Ailleurs, les remplaçants sont sollicités pour remplacer sur des écoles différentes dans la journée afin d'assurer le remplacement des collègues en visites... pendant que des classes restent sans maître dans le contexte actuel... Dans certains départements, le dispositif est présenté comme étant sur la base du volontariat... qui n'en est pas un... puisque, à terme, tous devront y être inscrits dans les 6 prochaines années !

Les représentants du Ministre ont justifié le caractère obligatoire du dispositif ainsi que des visites des CPC ou des pairs, en référence au protocole PPCR et de son volet évaluation/ accompagnement.

FO rappelle qu'il n'a pas signé le protocole PPCR, contrairement à la FSU, au SE UNSA et au SGEN-CFDT ! Nous continuons à revendiquer :

- Le libre choix des 18h d'animations pédagogiques ;
- Le libre choix des stages de formation ;
- Le caractère strictement facultatif de la co-observation par des pairs et des « visites » des CPC ;
- Le respect de la liberté pédagogique ;
- Le respect de nos obligations réglementaires de service ;
- L'abrogation de PPCR

Concrètement, on fait quoi ?



Faites appel au syndicat pour défendre vos droits !

Si vous êtes inscrits d'office dans une constellation, nous vous invitons à contacter le syndicat qui vous aidera à faire valoir le fait que vous n'êtes pas volontaire et que vous souhaitez vous inscrire aux animations pédagogiques de votre choix, dans le programme proposé aux autres PE de votre circonscription !

Les enseignants non volontaires pour suivre cette formation peuvent adresser un courrier à leur IEN (avec copie au SNUDI FO), pour lui faire savoir qu'ils ne souhaitent pas être concernés par le Plan Français / Mathématiques et qu'ils choisiront leurs animations pédagogiques à hauteur de 18h afin de respecter leurs 108h.

Modèle de lettre de refus

De plus, nous vous invitons à prendre connaissance de la motion proposée par le SNUDI FO 13 aux écoles afin de faire remonter le maintien de la liberté pédagogique, de la liberté de choisir ses animations pédagogiques et refuser d'être stagiaire à vie comme l'impose le cadre de PPCR. Nous vous invitons à la signer et à nous la renvoyer.

Motion conseil des maîtres

Rappelons que chaque PE peut participer à 9 heures de réunions d'informations syndicales (RIS) et les déduire des animations pédagogiques qu'il choisit, y compris s'il s'agit d'une formation en « constellation » ! (décret 447 du 28/08/82 et circulaire n°2014-120 du 16.09.2014).

Le SNUDI-FO 13 s'adresse à l'ensemble des CPC du département sur cette question

Lire notre courrier

Rappel de vos droits statutaires

Le décret n° 2017-44 du 29 mars 2017 définit toujours nos obligations de service.

Il précise que nous devons « 18 h consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique ».

Ne figure dans ce texte aucune notion d'animation ou de formation obligatoire ou à caractère départemental. Les PE sont libres de choisir comment ils effectuent ces 18 h !

Le SNUDI-FO rappelle ainsi que, si les enseignants sont tenus de participer à 18h d'animations pédagogiques, il est de la responsabilité de l'institution d'organiser un plan de formation avec des animations pédagogiques que les PE peuvent librement choisir en fonction du contenu.

Il rappelle également qu'aucun texte réglementaire ne permet d'imposer à un enseignant la visite d'un de ses collègues, qui n'a aucun statut particulier pour cela.

De même, le fait de convoquer un enseignant et le sortir de sa classe pour participer à l'observation de la classe d'un autre collègue ne peut être considéré comme un stage de formation continue et être imposé.

C'est pourquoi le SNUDI-FO demande l'abandon de ce dispositif qui ne saurait se substituer aux 18h d'animations pédagogiques telles que définies dans nos obligations réglementaires de service et intervient pour qu'il ne soit en aucun cas imposé aux collègues.

Pour le SNUDI-FO 13, les enseignants sont les mieux à même de savoir de quelles formations ils ont besoin : peut-être en français, peut-être en mathématiques mais pas uniquement !

Le SNUDI-FO 13 refuse une formation qui consiste au final à de l'auto-formation ou à du formatage.

1ères réponses du DASEN des Bouches du Rhône

Le SNUDI FO 13 a rencontré le DASEN mercredi 30 septembre.

Nous lui avons exposé notre position contre la mise en place de la « formation constellation ».

M. STANEK nous a vanté les « bienfaits » de cette nouvelle formation : « approfondir certains aspects de ses pratiques professionnelles, actualiser ses connaissances, se perfectionner, renforcer son sentiment d'efficacité professionnelle ». Pour cela, « il est nécessaire de dépasser le seuil initial des 18h de formation pour entraîner un effet majeur de transformation de l'enseignement » !

Il indique que cette formation sera « au plus proche » des attentes des acteurs du terrain, que les « stagiaires » seront réellement acteurs de leur formation, que les classes deviendront des véritables lieux de formation et que le formateur (CPC) deviendra un réel formateur-accompagnateur...

Pour FO, au contraire, imposer des formations en collectif, avec des brassages d'adultes en observation dans une même classe, de surcroît en sur-effectif, pour s'auto-observer et s'auto-évaluer, ce n'est pas ce que les collègues attendent pour leur formation continue, compte tenu du contexte sanitaire actuel et de cette rentrée chaotique ! Ce n'est pas sérieux !!!

La délégation lui a indiqué que les collègues ne font pas de la formation entre pairs une « priorité » dans le contexte actuel de dégradation de leurs conditions de travail et que la plupart refusent de faire « plus d'heures » non payées et qu'ils n'envisagent pas d'accueillir dans leur classe d'autres enseignants pour juger leurs pratiques professionnelles.

Nous avons demandé au DASEN de surseoir à la mise en place de cette formation pour cette année scolaire, d'autant que les collègues ne sont pas au courant des tenants et aboutissants de cette formation et qu'elle n'a pas été présentée de manière formelle aux organisations syndicales dans les instances représentatives (CTA, CTSD, CHSCT...)

Le DASEN a finalement reconnu qu'il ne pourra pas « obliger » un enseignant à ouvrir sa classe à d'autres collègues si celui-ci n'est pas d'accord.

Cette réponse du DASEN confirme que les collègues ont un statut, des droits et que le décret qui encadre nos obligations de service est toujours en vigueur.

Cette formation constellation ne peut donc s'imposer et relève du strict volontariat des enseignants.

Continuez à nous faire remonter
toutes les informations de votre circonscription !

En savoir +

De quoi s'agit-il ? Origines et conséquences de la mise en place de ces nouvelles formations : lire notre [inFO mail du 4 octobre](#)



PLUS QUE JAMAIS,
POUR VOUS PROTEGER

SYNDIQUEZ-VOUS !!!

Bulletin d'adhésion de rentrée à

télécharger [>>ICI<<](#)

Dans ce bulletin d'adhésion spécial de rentrée, vous ne paierez que les 4 derniers mois de l'année 2020 (septembre à décembre 2020) car nous fonctionnons par année civile.

En janvier 2021, vous recevrez votre reçu fiscal pour déduire 66% de la somme versée de vos impôts 2021 et vous pourrez alors renouveler votre cotisation pour l'année complète 2021.

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

